Unité-Travail-Progrès

REPUBLIQUE DU TCHAD

-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----

PRIMATURE

CONSEIL SUPERIEUR DE LA STATISTIQUE

REUNION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA STATISTIQUE N'Djamena, 7 Octobre 2011

**COMPTE - RENDU** 

La réunion du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) s'est tenue le 7 octobre 2011 au NOVOTEL LA TCHADIENNE, sous la présidence de Monsieur Mahamat Ali Hassan, Ministre du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale, Président du CSS.

Y ont également pris part, les membres statutaires du CSS ci-après :

- Le Ministre du Développement Pastoral et des Productions Animales
- Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises
- Le Ministre du Commerce et de l'Industrie
- Le Ministre de l'Hydraulique Urbaine et Rurale
- Les Représentants du Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation
- Les Représentants du Ministre de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale
- Le Représentant du Ministre de l'Enseignement Secondaire
- Le Représentant du Directeur National de la Banque Centrale
- Le Représentant de la Confédération des Syndicats au Tchad (CST)
- Le Directeur Général de l'INSEED

### L'ordre du jour a porté sur :

- l'examen du projet de la SNDS et éventuellement sa validation
- les questions diverses.

### Ouverture de la réunion

Dans son mot introductif, le Président du CSS a remercié les membres présents et rappelé qu'il s'agit d'une réunion statutaire en application de la loi n°013/PR/99 du 15 juin 1999 portant réglementation des activités statistiques et du décret n°417/PR/MPED du 14 septembre 2000 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et du Comité des Programmes Statistiques (CPS). Le Président du CSS a rappelé le point principal à l'ordre du jour en insistant sur deux principaux défis à relever dans le cadre de la SNDS, que sont : (i) la mise en place d'institutions, de structures et des ressources humaines capables de fédérer le Système Statistique National; et (ii) et une approche des questions statistiques devant répondre aux normes de qualité admises. Il a aussi insisté sur l'importance de statistiques fiables pour des politiques pertinentes et ciblées. Il a indiqué que la SNDS, une fois adoptée, permettra d'améliorer le dialogue entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), de faciliter le financement des activités statistiques dans le cadre d'une programmation régulière, et de mettre en place un dispositif de formation des ressources humaines indispensables au pays. Le Président du CSS a enfin rappelé que le processus de formulation de la SNDS officiellement lancé le 1er avril 2010 a été participatif et qu'une concertation avec les PTF a eu lieu sur la projet final de la SNDS soumis présentement au CSS pour examen et approbation.

## Point 1 : Examen du projet de la SNDS et éventuellement sa validation

A la demande du Président du CSS, le Directeur Général de l'INSEED a fait une présentation résumée du processus de la SNDS. Il a tenu d'abord et avant tout remercier le Gouvernement pour le soutien apporté à l'institut afin de lui permettre de remplir sa mission de production de la statistique publique. Il a ensuite rappelé que la question statistique occupe une bonne place dans l'agenda international portant sur les questions de développement, et qu'il est recommandé aux pays d'engager les efforts nécessaires pour se doter des systèmes statistiques performants, capables de produire des données statistiques crédibles destinées à soutenir les politiques publiques. Et c'est en phase avec cette recommandation et prenant en compte nos réalités, que le Gouvernement s'est donné une vision en matière de développement statistique qui se résume en l'édification d'un appareil statistique solide et performant, capable de répondre à la demande nationale en information statistique.

Le Directeur Général a indiqué que le projet de la SNDS élaboré dans le cadre de cette vision gouvernementale, a été participatif avec l'implication de 88 représentants des producteurs et utilisateurs de statistiques, et il a couvert presque tous les domaines prioritaires de la statistique publique. Il a par la suite, brossé l'état du système statistique national, les réformes et les actions à mettre en œuvre pour la réalisation de la vision du gouvernement ; celles-ci s'articulent autour de 4 axes stratégiques visant l'amélioration de la gouvernance statistique, la consolidation des bases d'un développement durable de la production statistique, la facilitation de l'utilisation des produits statistiques, et l'amélioration de la qualité de la production statistique.

Le Directeur Général a aussi indiqué que sur la base des orientations stratégiques définies, des plans d'actions sont élaborés pour un coût global de 32,9 milliards de FCFA sur une période de 5 ans, qui reste comparable avec celui des pays africains ayant engagé une réflexion stratégique; le financement de la SNDS proviendrait principalement de la quote-part de la redevance statistique prise en charge par l'Etat, les Partenaires Techniques et Financiers intervenant ponctuellement dans le renforcement des capacités et le financement des enquêtes.

Le Directeur Général de l'INSEED a enfin indiqué que le projet final de la SNDS a été examiné et validé par le Comité des Programmes Statistiques (CPS) en sa séance du 18 mai 2011 et il a été présenté aux principaux partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour commentaires et avis. Concernant les prochaines étapes du processus, il a indiqué qu'il serait souhaitable que le CSS et le Ministère de tutelle examinent la possibilité de l'organisation d'une concertation avec les PTF pour la recherche du financement et la formation d'un groupe d'appui à la mise en œuvre de la SNDS.

Après la présentation du Directeur Général de l'INSEED, les membres du CSS ont à tour de rôle pris la parole pour donner leur appréciation de la SNDS.

Le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises a souligné l'importance des statistiques dans l'identification des problèmes afin de promouvoir une politique de promotion et de développement des PME. Il a approuvé la SNDS en notant qu'elle constitue le cadre pour l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques. Il suggère aussi la modification du décret 417 pour mieux calibrer la composition du CSS.

Le Ministre du Développement Pastoral et des Productions Animales a aussi montré le rôle et l'importance des statistiques fiables qui font par ailleurs défaut dans le secteur de l'élevage. Il a soutenu la SNDS et appelé à la mise en place de mécanismes fiables pour sa mise en œuvre. Il a aussi suggéré la modification du décret 417 dont certains articles ne sont plus d'actualité.

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie a souligné que les étapes franchies dans le processus de la SNDS garantissent la qualité des orientations définies. Il s'est aussi félicité de la participation des PTF qui à l'exemple de l'Organisation Mondiale du Tourisme et de l'Union Européenne, appuient la mise en place de dispositifs statistiques efficaces pour promouvoir de bonnes politiques de développement. Il a signalé le développement en cours en matière de mise en place SYDONIA et il souligné que les résultats du RGPH2 constituent une base importante pour les investissements et les politiques de développement du pays. Le Ministre a salué la qualité du document et approuvé la SNDS.

Le Ministre de l'Hydraulique Urbaine et Rurale a salué la qualité du travail réalisé tout en soulignant que son ministère est un grand utilisateur de données statistiques. Il a approuvé la SNDS en formulant le souhait d'une mise en œuvre rapide.

Le représentant du Ministre de l'Agriculture et de l'Irrigation a salué la qualité du document et a focalisé son intervention sur l'importance des statistiques fiables en rapport avec la sécurité alimentaire ainsi que sur la formation des cadres tchadiens. Il a approuvé le document de la SNDS.

Le Représentant de la Confédération des Syndicats au Tchad a salué la qualité du document soumis pour adoption. Il a ensuite rappelé l'importance de la statistique pour un pays comme le Tchad, notamment pour cerner les effets induits de la production pétrolière et la politique de redistribution de revenus par l'emploi. Il a aussi rappelé le rôle de la formation des ressources humaines dans le processus d'amélioration de la qualité des statistiques. Et il s'est enfin interrogé sur la couverture des besoins de financement principalement par la quote-part de la redevance statistique.

Le représentant du Directeur National de la Banque Centrale a souligné que son institution a contribué à l'élaboration de la SNDS et qu'il est nécessaire et urgent de l'adopter tout en espérant que le Gouvernement dégagera les ressources financières nécessaires pour la mettre en œuvre. Il a aussi fait observer que l'emploi qui est noyé dans les questions socio-démographiques, les crédits et l'épargne devraient faire l'objet de dispositifs statistiques à construire dans le cadre de la SNDS.

Le représentant du Ministre de l'Enseignement Secondaire a remercié l'INSEED pour la conduite des travaux d'élaboration de la SNDS auxquels le ministère a participé. Il a souligné l'insuffisance des moyens pour former le personnel, collecter et traiter les données. Et il a plaidé pour un financement adéquat pour la mise en œuvre de la SNDS tout en veillant pour que les départements ministériels aient les moyens conséquents et sécurisés.

Le représentant du Ministre de l'Action Sociale, de la Famille et de la Solidarité Nationale a émis un avis favorable pour l'approbation de la SNDS. Il a indiqué que dans son ministère, la statistique n'était pas hiérarchiquement bien positionnée et qu'elle est confrontée à des problèmes de moyens humains et financiers.

Après ces échanges, le Président du CSS a conclu que la SNDS 2011-2015 est adopté à l'unanimité des membres présents, moyennant l'amélioration du document sur la question des dispositifs statistiques de l'emploi, du suivi des crédits et de l'épargne. Il a exhorté les départements ministériels à revoir le positionnement institutionnel des services en charge de la statistique pour leur permettre de participer activement au processus de renforcement des capacités statistiques. Sur la question des ressources nationales pour soutenir la mise en œuvre de la SNDS, le Président du CSS a indiqué que l'Etat remplira ses obligations comme ça a été pour la réalisation du RGPH2. En ce qui concerne les prochaines étapes du processus, le Président du CSS examinera la possibilité l'organisation d'une concertation avec les PTF pour la recherche du financement et la formation d'un groupe d'appui à la mise en œuvre de la SNDS.

#### Point 2: Divers

En divers, les membres du CSS ont passé en revue les dispositions du décret n°417/PR/MPED du 14 septembre 2000 portant attributions, composition et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Statistique (CSS) et du Comité des Programmes Statistiques (CPS). Il a été observé que tous les ministères ne pouvaient faire partie du CSS et qu'il est indiqué de proposer un réaménagement dudit décret pour n'inclure que les ministères en charge des affaires économiques, de la petite enfance, des micro-crédits, de la santé et de l'éducation. Le Conseil Economique et Social devrait devenir membre du CSS en lieu et place du Sénat. De plus, la composition du CPS est à réviser dans le sens d'un remplacement des Secrétaires Généraux par les Directeurs Généraux ou des Directeurs des structures ayant un dispositif statistique prioritaire. De plus, des réserves sont émises sur la participation au CPS de Directeurs Généraux des Entreprises Publiques.

Au sujet des termes de références d'un Groupe d'appui à la statistique, examinés aussi en divers, les membres du Conseil les ont accepté tout en laissant la possibilité à ceux qui le désirent, de transmettre des commentaires et observations à l'INSEED.

Le Président s'est félicité que le CSS soit relancé avec la tenue de la première réunion statutaire et avec l'adoption de la SNDS 2011-2015, point de départ de la redynamisation du système statistique

national. Le Président du CSS a indiqué que le Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale va s'activer pour la mobilisation des ressources et que les responsables des différents secteurs seront impliqués à différentes occasions des échanges avec les PTF.

N'Djamena le 7 octobre 2011

Le Secrétaire du Conseil Supérieur de la Statistique

# **OUSMAN ABDOULAYE HAGGAR**